

## Des exportations bien diverses

Les revenus du secteur canadien des services de génie-conseil se placent au troisième rang du classement mondial des exportations de ce type de services. Les entreprises canadiennes de ce secteur exportent en effet leurs services dans plus de 125 pays étrangers. Selon l'AICC, en 2001, ce secteur a exporté l'équivalent d'environ un tiers de ses revenus annuels.

Les marchés d'exportation des services canadiens de génie-conseil sont répartis de façon égale dans le monde. Contrairement à de nombreux autres secteurs de l'économie canadienne, les services de génie-conseil ne dépendent pas du marché américain, qui ne représente pas leur principal marché d'exportation. En fait, seuls 30 % de ces services ont comme destination finale les États-Unis. Les marchés d'Asie et d'Afrique représentent à peu près 50 % du marché d'exportation des services canadiens de génie-conseil, et l'Europe et l'Amérique du Sud accueillent le reste.

Même si les entreprises canadiennes de ce secteur offrent une large gamme de services spécialisés, ceux-ci sont traditionnellement concentrés dans cinq domaines d'activités : eau et réseaux d'égout, traitement des eaux usées, fabrication, gestion des déchets dangereux et construction immobilière.

## Questions relatives à l'accès aux marchés

Il est important d'améliorer les conditions de traitement des services de génie-conseil et de renforcer les efforts de négociations dans le cadre de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS). Le Canada entend axer ses efforts sur un certain nombre de dossiers interdépendants essentiels à l'expansion et à la libéralisation des échanges de services de génie-conseil.

- Restrictions au traitement national et à l'accès aux marchés : chercher à améliorer, tant sur le plan de la quantité que de la qualité, les engagements relatifs :
  - à la prestation transfrontière de services de génie-conseil;
  - aux règlements qui régissent la consommation étrangère de services de génie-conseil exportés;
  - aux règles visant à réglementer l'établissement, dans le pays hôte, d'une présence commerciale pour le prestataire de tels services.

Le Canada vise à obtenir l'élimination des prescriptions ouvertement discriminatoires prenant la forme de prescriptions en matière de nationalité ou de citoyenneté et à trouver des solutions de rechange au critère de résidence permanente ou de résidence, dans la mesure où il existe des moyens moins restrictifs (p. ex. la collaboration avec des partenaires nationaux, l'exigence de cautionnement afin de garantir la possibilité de recours et l'entente sur des mesures disciplinaires transfrontières). Le Canada a apporté plusieurs améliorations concernant le traitement national, y compris la mise en place de régimes de licences temporaires pour faciliter l'accès des marchés aux fournisseurs de services professionnels étrangers.

- Faciliter l'entrée des fournisseurs de services de génie-conseil professionnels : des améliorations peuvent être apportées au traitement des entrées et des séjours temporaires des ingénieurs professionnels.
- Reconnaissance mutuelle des titres de compétence : le Canada envisagera des moyens d'encourager l'élaboration d'accords de reconnaissance mutuelle entre les organismes de réglementation des professions et de faire en sorte que tous les membres de l'Organisation mondiale du commerce participent au processus ayant pour but de faciliter et d'améliorer l'accès aux marchés étrangers.
- Outils professionnels : déterminer s'il y a lieu d'adopter des règles visant à permettre l'admission temporaire du matériel nécessaire pour dispenser des services de génie-conseil sur un marché étranger.

## Marchés d'intérêt particuliers

L'objectif du gouvernement du Canada est de maximiser les débouchés des entreprises canadiennes de génie-conseil sur les marchés de nos partenaires de l'OMC. En particulier, les parties prenantes ont fait connaître l'intérêt que suscitent pour elles les marchés prioritaires suivants : États-Unis, Japon, Union européenne, Chine, Russie, Émirats arabes unis, autres pays du Moyen-Orient, Amérique latine et États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE).

À l'heure actuelle, le Comité international du Conseil canadien des ingénieurs négocie, ou se prépare à négocier, des accords de reconnaissance mutuelle avec l'Australie, le Chili, la Chine, Hong Kong et le Royaume-Uni. Les négociations avec les États-Unis et le Mexique sont déjà en cours.